

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 03 Mars 2010 - 18 h 30

SP.MS - 120.2010

L'An Deux Mille Dix, le mercredi trois Mars 18 h 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean Baptiste SALLABERRY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M.SALLABERRY (Maire) – M.VIEIRA, M. BEITIA, M.BERRA, Mme LAXAGUE, M.CHENUT, Mme ZUBIETA, Mme DUHART (Adjoint) – Mme UGARTEMENDIA, Mme BERNARD-CUISINIER, Mme CADIEU, Mme BRUANT, M.ARAMBURU, M.LOPEZ-DARRIBAT, M.NARVARTE, M.CAZALIS, Mme SEGAE, Mme BRIAIS, M.CASTANIER, M.BURGUET, Mme ARRIZABALAGA-LABROUSSE, M. ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle CAZALIS, M. ETCHEVERRY, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M. ELIZALDE

**ETAIENT EXCUSES** : Mme ESTOMBA qui donne procuration à M. le Maire, Mme BERAZALABATTUT qui donne procuration à Mme LAXAGUE, M. LARRARTE-ITURRIZA, Mme DESTRUHAUT qui donne procuration à M.VIEIRA, M. SUERTEGARAY qui donne procuration à Mme HARAMBOURE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. LOPEZ-DARRIBAT

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion du 10 février 2009 par Mr LOPEZ DARRIBAT, désigné en qualité de secrétaire de séance.

M.ECENARRO : Nous voterons pour ce compte rendu, toutefois lors de la séance du 10 février, nous vous avons demandé que nous soient communiqués les «sursis à statuer» relatifs aux demandes de permis de construire. Cette information ne nous étant toujours pas parvenue, nous vous sollicitons à nouveau pour obtenir l'état détaillé des «sursis à statuer» en cours. Nous vous en remercions par avance.

Ce document, mis aux voix, est adopté à l'UNANIMITE –

L'ordre du jour est ensuite abordé et Monsieur le Maire précise que le compte administratif 2009 sera présenté ce soir mais sera voté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. La Perception, en retard sur son travail, nous fournira entre temps son compte de gestion. Le prochain conseil étant dédié au vote du budget, nous avons choisi de débattre ce soir de ce compte afin d'alléger la prochaine séance.

## **PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Monsieur CHENUT présente donc les différents budgets du compte administratif 2009 en projetant les graphiques et tableaux ci-annexés. Ses commentaires sont repris sur la note de présentation également jointe.

Mme ESTOMBA quitte la séance en donnant procuration à Monsieur le Maire.

M.ECENARRO intervient : L'exercice que vous nous proposez aujourd'hui est assez original, puisqu'il consiste à débattre sur une question qui ne figure pas à l'ordre du jour de cette séance, une question qui officiellement ne nous est donc pas posée et qui ne fera pas l'objet d'un vote. Nous nous plierons cependant à cette figure imposée. Connaissant le contexte difficile dans lequel les comptes de la Perception sont actuellement arrêtés, nous prenons acte d'une situation que nous comprenons. Nous aurions cependant apprécié, qu'au préalable, une note succincte pointant les éléments majeurs du Compte Administratif 2009, soit adressée aux élus en même temps que la convocation pour le Conseil Municipal. Hélas, cette note antidatée du 22 février ne nous a été transmise qu'hier soir (2 mars) par courriel. Nous le regrettons fortement car le débat de ce soir aurait probablement gagné en transparence et en efficacité.

Pour en revenir au compte administratif, l'an dernier, nous avons déjà attiré votre attention sur le fait que les recettes réelles de fonctionnement qui durant la période 2005/2007 progressaient de 900.000 € par an, n'avaient augmenté que de 300.000 € en 2008.

En 2009, pour la première fois dans l'histoire de nos budgets, ces recettes de fonctionnement ont été inférieures, et vous l'avez dit, à celles de l'année précédente (-100.000 €), et ce malgré l'augmentation du produit des impôts locaux (+550.000 €), malgré la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+120.000 €) et malgré les 473.000 € de recettes de stationnement des horodateurs.

Les dépenses réelles de fonctionnement qui ont déjà augmenté de 500.000 € entre 2007 et 2008, augmentent de 830.000€ en 2009 (dont + 600.000 en frais de personnel, + 90.000 en frais financiers et +110.000 € en charges de gestion courantes).

Dans ce chapitre du fonctionnement :

- « URIBIL » dont le coût était de 204.000€ en 2008 aura coûté 341.000€ en 2009 (prévision 2010 : 400.000€). Ce n'est pas une dépense que nous contestons, mais c'est une dépense qu'il nous appartient de maîtriser.
- Horodateurs : mis en place en juillet, ils ont rapporté 473.000 € de Chiffre d'Affaires et non pas de bénéfice (nous bénéficions pendant 2 ans de contrats aidés pour les agents du stationnement, donc des charges salariales largement atténuées, il faut également amortir, entretenir voire renouveler le matériel existant..... Dans les années à venir, le bénéfice de ce service en sera amputé d'autant.

Nous assistons à un véritable « effet de ciseau » entre des recettes qui diminuent pour la première fois d'une année sur l'autre (malgré la pression fiscale infligée aux contribuables Hendayais, malgré votre racket de recettes via les horodateurs qui sont devenus les nouveaux « bandits manchots) et des dépenses qui ne cessent d'augmenter au fil des années.

En section d'investissement (dépenses) 7.677.000€ ont été réalisés, dont 7.100.000€ de travaux neufs (soit un taux de réalisation qu'il nous faut féliciter de 71% des crédits ouverts)..... la politique visant à récupérer par anticipation le FCTVA en fonction d'un engagement de 7.000.000€ à réaliser dans l'année, a pleinement joué sur l'exercice 2009.

Le capital de l'emprunt remboursé a représenté 840.000€ de dépenses d'investissements (pour une annuité totale de 1.246.000 €).

Des « Frais d'Etudes » -on les a passé rapidement- ont été comptabilisés en immobilisations pour 175.000 € dont 104.000 € représentant les honoraires liés à l'urbanisme (Cabinet Gheco de M.Wagon) et 36.000 € pour l'élaboration de la « Charte Environnementale » notamment).

La section d'investissement, malgré 2.119.000 € de recettes FCTVA perçues en partie de manière quelque peu exceptionnelle par anticipation (plan de relance de l'Etat), a fait l'objet d'un recours élevé à l'emprunt (4.000.000 € représentant 57 % des investissements réalisés).

La dette du Budget Général qui était de 7.400.000€ fin 2007, est passée à 11.920.000 € (fin 2009) soit une augmentation de 61% de l'encours de la dette en deux ans ! Cette dette atteint son niveau le plus élevé depuis 2001 (en l'espace de 8 ans -vous pourrez le vérifier- la dette du Budget Général a doublé).

La dette totale, tous budgets confondus représente 15.330.000 € soit 1.058€ par habitant (dont 823€ au titre du budget général, 24€ au titre du budget du port de pêche et 211 € au titre du budget du port de plaisance).

A noter que les délais de règlement fournisseurs de la Ville d'Hendaye se sont très sensiblement dégradés dès 2008. Nous payons en effet nos fournisseurs dans un délai moyen de 50 jours contre 20 jours en 2007. Il n'est pas acceptable que la Ville économise sa trésorerie sur le dos de ses fournisseurs, et nous tenons à le dénoncer.

Nous avons voté contre le Budget Primitif 2009 de ce Budget Général, et lorsque cette question sera à l'ordre du jour, nous voterons contre le Compte Administratif correspondant. Nous approuverons par contre les Comptes Administratifs des Budgets Pêche/Plaisance et Stationnement.

M.CHENUT : Sur les recettes de fonctionnement tu as annoncé une baisse en 2009 par rapport à 2008 de près de 100 000 €. Ce n'est que 17 000 €, c'est significatif. En ce qui concerne les dépenses, comme tu l'as dit, ce sont les salaires qui ont fortement augmenté + 6.9 % ; j'en ai donné les raisons. Il y a eu des embauches mais aussi une régularisation par la titularisation d'auxiliaires qui étaient en situation précaire depuis de nombreuses années et que nous avons donc titularisés en 2009. Cela représente entre 200 000 et 250 000 € de charges supplémentaires. Le reste étant dû aux augmentations normales. Nous devons d'ailleurs prévoir pour 2010, nous allons le voir au cours du D.O.B., une nouvelle augmentation des frais de personnel. Il est certain que plus de 250 salariés titulaires a un impact financier et ce malgré l'absence de recettes.

Sur les autres postes, pour ce qui concerne les horodateurs, c'est une recette supplémentaire pour la ville qui a nécessité un investissement conséquent qui devrait être largement amorti très rapidement. La baisse des recettes est due principalement, pour 2009, au désengagement de l'Etat par la baisse de sa dotation depuis deux ans, entraînant un manque à gagner de 200 000 € par rapport à l'an dernier. Ce qui explique que les recettes globales de la ville n'ont pas augmenté. Une bonne surprise pour 2010 avec l'augmentation de la dotation de 0.6 % plus une rallonge salubre de 80 000 € due à la prise en compte du recensement provisoire pour les années 2006/2007.

Sur les dépenses : Nous avons des postes de charges à caractère général que nous avons maîtrisés puisque en 2009 nous sommes à -0.3 % alors que pour les années passées c'était la cavalerie puisqu'on avait des chiffres qui dépassaient les 10 % dans les années 2005/6/7. Ces postes de fonctionnement sont à présent à un tel niveau qu'il nous sera très difficile de les baisser car il y a sur Hendaye toute une structure qui génère du fonctionnement et lorsqu'on fait un investissement supplémentaire, on génère par obligation dans les années qui suivent du fonctionnement ; d'après les statistiques le fonctionnement, dans les trois à quatre années à suivre, atteint le montant de l'investissement. Cela dépend bien sûr de l'investissement mais nous en sommes à ce stade là et il est impossible de pouvoir baisser ces dépenses à cause de cette structure existante et des salariés autour, à moins de baisser aussi la qualité du service apporté par la ville d'Hendaye, ce qui ne semble pas raisonnable aujourd'hui ; il y a beaucoup de social qu'il convient de conserver.

Il faut donc trouver des recettes supplémentaires : l'Etat se désengage, donc rien à attendre de ce côté-là. Il faut trouver des recettes sur place. Il reste la fiscalité, on en reparlera au cours du DOB, qui représente les  $\frac{3}{4}$  des recettes de la ville et ensuite les recettes annexes et on en revient aux horodateurs, au stationnement. Cela peut être une contrainte supplémentaire pour les hendayais mais le stationnement est partout payant, tant en France que chez nos voisins espagnols. Personne ne trouve rien à redire. Ces recettes de stationnement sont aussi générées par des personnes autres que les hendayais, des visiteurs, des vacanciers qui contribuent aussi au fonctionnement de notre ville.

Monsieur le Maire : Je reviens sur la masse salariale qui augmente cette année de 6.90 % effectivement et de 3.27 % l'an dernier, donc un peu plus de 10 % en deux ans. Mais je note qu'en 2007 elle avait augmenté de 8.21 %, soit 614 000 € ; nous ne sommes pas loin du chiffre de cette année ; avec 4.43 % en 2005, cela fait plus de 12 %. J'estime donc que l'on poursuit ce qui s'est fait dans les 4 dernières années.

M.ECENARRO : sauf que dans la composante de la masse salariale, on a recruté des cadres mais a-t-on recruté des agents de terrain ? dans la période que j'ai connue nous avons surtout recruté des gens de terrain.

Monsieur le Maire : à chacun sa politique, et pour ce qui concerne les cadres, il y a encore des besoins, je pense, même si nous ne recrutons pas pour l'instant. Nous essayons de solutionner les problèmes différemment, si on y arrive ce sera bien sinon nous serons contraints de recruter. En ce qui concerne les recettes, nous n'avons pas évoqué les droits du casino, les droits de mutation et pour les dépenses il y a également le Conservatoire de Musique qui coûte cher, le SDIS ; donc des augmentations de tous les côtés que l'on ne maîtrise pas. C'est vrai que nous sommes sur des budgets difficiles à équilibrer. Il faut se donner encore du temps en espérant que les choses changeront sur le contexte général et que nous serons un peu plus à l'aise dans les années à venir.

M.BEITIA : Sans relancer le débat ce soir sur le stationnement, il était prévu de faire payer les gens qui utilisent Hendaye, c'est-à-dire les gens qui viennent ici, qui nous laissent des ordures, qui demandent des infrastructures. Quand on regarde le comparatif de ce que rapporte le stationnement (un point sera fait en temps voulu), on constate que globalement ce ne sont pas les hendayais qui rapportent au niveau du stationnement mais ce sont les touristes et les gens qui viennent nous voir le dimanche. Je crois que les hendayais seraient bien bêtes de perdre cette manne.

Au niveau de la masse salariale et de son augmentation, je tiens quand même à dire, puisque je fais partie de la commission paritaire communale et en tant que syndicaliste, que j'ai été particulièrement étonné à notre arrivée ici -et Claude Vieira ne va pas me contredire- de constater l'énorme retard pour l'ensemble des personnels sur les avancements d'échelon et de grade. Pour information, en 2009 nous avons fait un rattrapage sur 92 salariés en avancement d'échelon. C'était une forte attente des agents et des syndicats. Au niveau des avancements de grade : 44. Sur un total d'environ 300 employés communaux, près de la moitié des personnels étaient en retard au niveau de leur progression de carrière. Pour 2010, nous avons continué le réajustement car nous ne pouvions pas tout englober. Il y a 93 avancements d'échelon, des reliquats de 2009 pour 7 agents et 13 avancements de grade supplémentaires. Tout cela pour vous dire qu'au niveau du fonctionnement sur un budget, cela a une incidence. Dans l'état actuel des choses, on commence à y voir un peu plus clair mais il y aura encore un autre chantier dont nous débattons avec les syndicats pour les personnels d'animation. Vous avez vu dans le tableau +47% d'augmentation au niveau des charges. Il va falloir revoir ce fonctionnement et surtout essayer de se calquer (je le dis en tant que syndicaliste) au niveau des fondements de base du code du travail. Ce qui n'existe pas jusqu'à présent, que ce soit sur la durée journalière, sur les déplacements, les heures de repos, la durée hebdomadaire. C'est un chantier phénoménal et je reste ébahi d'avoir trouvé une telle situation. Alors il ne faut pas s'étonner que cela plombe au niveau du fonctionnement.

M.ECENARRO : je te remercie pour ces explications dont je remets en doute une bonne part de la justification car pour moi un argumentaire sans preuve c'est comme une valise sans poignée. Je constate simplement cette auto-satisfaction mais elle vous appartient. Vous maîtrisez les frais. Je constate qu'un compte administratif est un bilan et les résultats sont mauvais. La fiscalité est en hausse et les engagements sur les emprunts sont exponentiels. Quand on parle des horodateurs qui sont source de recettes, les impôts sont aussi source de recettes mais les horodateurs sont une fiscalité déguisée qui impacte le pouvoir d'achat des hendayais et des autres.

Monsieur le Maire : concernant les horodateurs, je rappelle que les hendayais, avec la carte, peuvent bénéficier d'heures gratuites de stationnement qu'ils n'avaient pas auparavant. Celui qui sait s'en servir le constate très rapidement. Certains ne veulent pas le faire et on ne peut pas les forcer.

M. ECENARRO : Il suffit de payer une carte pour que ce soit gratuit.

Monsieur le Maire : Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce compte administratif. On regrette ce retard des services de la perception et non des services de la mairie.

M. CHENUT : Concernant le rallongement des délais de paiement aux fournisseurs de la ville, je ne connais pas l'origine de cette constatation mais cela me surprend.

M. ECENARRO : On en prendra connaissance avec le rapport de la Chambre Régionale des Comptes ; c'est écrit et c'est très clair.

M. CHENUT : je ne crois pas que la faute, si faute il y a, incombe à nos services, peut-être à ceux de la Trésorerie. De quand date ce rapport ?

M. ECENARRO : J'ai des exemples concrets d'entreprises qui m'ont sollicité. Le rapport date de 2008.

M. CHENUT : je maintiens mon doute et reste très sceptique. Il n'y a pas de consigne ni de politique particulières de la part des élus en la matière. Donc tu remets en cause le travail de nos différents salariés des services financiers.

M. ECENARRO : absolument pas, il y a aussi une manière de gérer les marchés, il y a plusieurs contextes et pas que la comptabilité et je me garderais bien d'appuyer encore une fois sur les lampistes. Ce n'est pas mon habitude et j'ai l'habitude d'assumer.

M. CHENUT : cela demande confirmation et on va faire des recherches mais j'ai un gros doute sur la véracité de tes dires.

Le vote de ces comptes est donc reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal du 24 mars 2010.

M.SUERTEGARAY quitte la séance et donne procuration à Mme HARAMBOURE.

#### **SUR RAPPORT DE M. SALLABERRY**

#### **017.2010 – TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS – MODIFICATION**

Il est proposé de créer un poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 et de fermer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à cette même date.

ADOpte A L'UNANIMITE –

#### **SUR RAPPORT DE Mme ZUBIETA**

#### **018.2010 – MISSION LOCALE AVENIR JEUNES PAYS BASQUE – SUBVENTION 2010**

Une somme de 21 297 € pourrait être attribuée à la Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque pour contribuer à la rémunération de l'agent menant des actions sur Hendaye, au titre de l'année 2010.

M. ECENARRO : Nous voterons cette délibération. Cela dit, sur la forme, il me semble que par le passé, ce dossier ne faisait pas l'objet d'une telle délibération (il existe notamment une convention liant la Ville d'Hendaye à la Mission Locale pour la mise à disposition de locaux au Centre d'Accueil de l'Autoport).

Mme ZUBIETA : C'est la Mission Locale qui le demande.

M.ECENARRO : Peut-être devrions-nous, comme cela se fait dans d'autres communes, signer avec la Mission Locale une convention triennale (cette manière de procéder présenterait un double avantage : sécuriser l'association et nous éviter ce type de délibération). C'est la proposition que nous faisons.

Monsieur le Maire : Nous en prenons note pour étudier cela.

ADOpte A L'UNANIMITE –

#### **SUR RAPPORTS DE M.BERRA**

M.BERRA informe l'assemblée que la commission et le service Eskuara ont proposé un mois en basque pour promouvoir cette langue dans la ville d'Hendaye. Exceptionnellement il fera lecture des deux délibérations en basque et en français pour présenter les conventions à signer avec l'Office Public de la Langue Basque.

#### **019.2010 – LANGUE BASQUE – CONVENTION AVEC L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE**

La commune souhaite développer les actions mises en œuvre pour une politique linguistique, au niveau communal, par l'Office Public de la Langue Basque. Pour ce faire, une convention de partenariat avec l'OPLB précisera les orientations pour les années à venir et les moyens dont elle se dotera. Il est donc proposé d'approuver le principe de cette démarche de partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M.ECENARRO : Nous souscrivons à cette délibération qui tend à se généraliser en Pays Basque ; Demain, par exemple, avec l'OPLB dont je suis membre, nous signerons la même convention avec la Ville de Bayonne. A titre d'information, je vous signale, pour faire un peu de publicité pour le Conseil Général, vous m'en excuserez, que pour 2010, la contribution du Conseil Général à l'OPLB a été portée de 2.500.000 € à 2.900.000 €.

M.ELIZALDE : Ces conventions viennent-elles s'additionner à ce qui se fait déjà aujourd'hui ou est-ce une manière d'économiser pour la commune dans les actions menées en faveur de l'euskera, notamment au niveau des subventions ?

M. BERRA : une des raisons de ces signatures de conventions est de pouvoir fixer les actions déjà réalisées dans la commune depuis plusieurs années en faveur de la promotion de la langue basque. Effectivement il n'y a jamais eu d'officialisation de ces actions, notamment avec un organisme tel que l'Office Public de la Langue Basque, ce qui nous permettra d'avoir accès à des fonds et des subventions auxquels nous n'avions pas accès jusqu'à présent, notamment une participation au salaire et aux charges de la technicienne de la langue basque, par exemple.

M. ELIZALDE : pourquoi l'utilisation de l'euskera doit-elle être exceptionnelle ?

M. BERRA : la langue officielle reste le français mais nous avons choisi ce type d'action pour redonner un élan et promouvoir ainsi la langue basque.

ADOpte A L'UNANIMITE –

#### **020.2010 – LANGUE BASQUE – CONVENTION TRIPARTITE A L'USAGE ET LA PROMOTION DE LA LANGUE BASQUE**

Dans le prolongement des actions déjà engagées pour la promotion de l'usage de la langue basque au travers des conventions tripartites entre les communes, l'OPLB et la Communauté de Communes Sud Pays Basque, la ville d'Hendaye s'engage à s'inscrire dans le cadre de ce partenariat pour les différentes activités et services qu'elle assure auprès du public. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ADOpte A L'UNANIMITE -

#### **SUR RAPPORT DE M.BEITIA**

#### **022.2010 – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ACCUEIL JEUNES ENFANTS, QUARTIER DONGOXENIA – AVANT PROJET SOMMAIRE**

Il est proposé d'approuver l'avant projet sommaire pour la construction d'une maison d'accueil jeunes enfants dans l'ancienne ferme Dongoxenia, pour un coût de travaux estimé à 1 194 000 € HT, soit 1 428 024 € TTC hors options et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire.

M. ECENARRO : Nous voterons cette délibération. Néanmoins, compte tenu du coût d'investissement élevé, estimé en phase APS à 1.428.000 € TTC en hypothèse basse :

- bénéficiez-vous à ce stade du projet, d'une entente préalable de la CAF (caisse allocations familiales) ?

-compte tenu que la réglementation en matière de personnel affecté aux crèches prévoit au minimum 1 personne d'encadrement pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 personne d'encadrement pour 8 enfants qui marchent, plus un éducateur pour jeunes enfants (par tranche de 40 enfants) cette structure nécessitera le recrutement minimum de 6 personnes.

-compte tenu que le coût moyen d'une place en crèche est de l'ordre de 9€ par heure et par enfant, avez-vous d'ores et déjà établi le plan de financement prévisionnel de cet équipement ?

Par ailleurs, il semble que la capacité de cette structure soit nettement insuffisante pour satisfaire toutes les demandes. Dans ces conditions, nous demandons à ce que la mise en place de « classes-passerelles » dans les écoles maternelles volontaires, (Ecole de la Plage par exemple) soit fermement encouragée et soutenue par la municipalité, et ce, afin de désengorger les crèches/halte garderie existantes et celles à venir.

Mme ZUBIETA : En ce qui concerne la CAF, nous avons déjà une entente préalable et une aide de 115 000 euros. Par rapport au personnel, il conviendra de s'adapter aux besoins en fonction du nombre de places. Bien que ce projet soit prévu pour 25 enfants, il ne s'agira en réalité que de 15 places puisqu'on supprimera les 10 places de Bigaréna.

M. VIEIRA précise que par rapport au projet de classe passerelle, il est dommage qu'il n'y ait pas eu acceptation de l'école maternelle de la plage de notre projet. Le projet en débat actuellement dans cette école n'est pas une classe passerelle et ne le sera pas car les classes passerelles doivent être installées en crèche avec un mi-temps en classe. La classe est affectée dans une crèche et rattachée à une école maternelle. Nous sommes allés voir celle qui fonctionne à Condom depuis cinq ans et qui donne toute satisfaction. Ce sont des classes qui fonctionnent avec l'autorisation de l'Inspection Académique, la CAF et bien évidemment la municipalité. Or, notre projet a été refusé puisque l'école maternelle plage veut que la classe soit implantée dans l'école. Il ne s'agit plus dès lors d'une classe passerelle mais d'une restructuration interne à l'école qui ne regarde que l'Education Nationale. Je regrette beaucoup notre projet qui était quasiment prêt. Nous le reprendrons si la volonté se manifeste car nous souhaitons réellement que s'implantent une ou deux classes passerelles sur la commune. Elles sont tout à fait prévues dans les textes et extrêmement structurées. Par conséquent, pour qu'il n'y ait pas le moindre doute, nous souhaitons l'implantation d'une classe passerelle à condition qu'il s'agisse de classe passerelle.

M. ECENARRO : je persiste à croire que la proposition de la Plage était une vraie proposition de classe passerelle. J'ai simplement rebondi sur la délibération portée par M.VIEIRA le 25 mars 2009 qui disait que la municipalité s'engageait à soutenir les classes passerelles. Donc je crois qu'effectivement il faut reprendre contact avec l'école de la Plage, car je crois que c'est un vrai projet à mener également avec d'autres écoles car il y a tout intérêt dans la mesure où l'on ne pourra pas accueillir l'intégralité des enfants dans les structures existantes et dans celle que l'on veut réaliser aujourd'hui.

M.VIEIRA : Nous pouvons continuer durant des heures sur deux sujets complètement différents. Il se trouve que pour des raisons très particulières je connais les textes en matière de classe passerelle. Il n'y a pas de projet de classe passerelle discuté pour l'instant à l'école maternelle de la plage. On peut raconter tout ce qu'on voudra mais moi aussi je suis comme Monsieur le Conseiller Général, j'aime bien des preuves et des textes ; or, notre proposition de classe passerelle, je le rappelle, est rejetée par l'école maternelle de la Plage. Par conséquent, dès que cette école sera prête à monter et à mettre en place cette expérience, nous nous lancerons mais pour que ce projet fonctionne, il faudra obtenir de l'Education Nationale la création d'un demi-poste et ce n'est pas la municipalité qui en décidera. Le projet est prêt, nous pouvons en rediscuter mais arrêtons de plaider faussement, j'ai bien noté que l'école maternelle de la Plage avait invité l'opposition en tant que telle à participer à l'étude de ce dossier, c'est bien mais cette politisation ne m'intéresse pas. Il s'agit une fois encore de savoir si oui ou non on souhaite l'implantation d'une classe passerelle correspondant aux textes, ayant quelques chances d'être acceptée par la CAF et l'Education Nationale. Le reste est littérature.

M. ECENARRO : puisque l'on parle de politique, nous avons bien compris que si M. BESSON travaille avec M.SARKOZY, M.VIEIRA travaille avec M.SALLABERRY.

M. VIEIRA : c'est excellent et je laisse le soin à chacun d'apprécier.

M. ELIZALDE : je voudrais savoir si le projet de crèche bilingue a été complètement mis de côté ?

M.ZUBIETA : on ne s'est pas encore prononcé sur une crèche bilingue. Il y avait un projet qui dépendait également du financement de la CAF mais nous n'avons pas de nouvelle à ce sujet.

ADOpte A L'UNANIMITE -

#### **SUR RAPPORT DE M.CHENUT**

### **021.2010 – ANNEE 2010 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

M. CHENUT présente les différents éléments préparatoires repris sur la note adressée à l'ensemble des élus. En complément ci-après les commentaires sur le budget du parc de stationnement :

- aucun investissement prévu ; il n'y a plus de dette. Les frais de fonctionnement sont identiques à ceux de l'an passé, environ 200 euros. Le budget est alimenté par les locations des emplacements de stationnement, environ 25 000 euros.

Le débat est ouvert :

Mme ANSAULT : Monsieur le Maire, Comme chacun le sait, nous vivons une période économique difficile dont les conséquences touchent un éventail plus élargi de la population. En effet, nous constatons que des familles dont les deux parents travaillent, des familles monoparentales, des retraités sont touchés de plus en plus par la précarité. Avec leurs revenus, qui par ailleurs n'augmentent pas, ils doivent subir toutes les augmentations ce qui les fragilise davantage. Le 25 janvier lors d'une interview, la présidente des resto du cœur de St Jean de Luz soulignait le nombre important de familles hendayaises bénéficiant de repas. De ce fait, elle préconise l'ouverture d'une antenne à Hendaye. Les associations hendayaises qui font un travail formidable peuvent aussi constater les besoins croissants dus à la crise. Je me permets de vous interpeller sur ce volet au moment de ce débat d'orientations budgétaires car les collectivités territoriales sont des acteurs majeurs de la politique sociale et, comme on l'a déjà dit, le désengagement de l'Etat rendra plus difficile leur rôle. Par ailleurs, votre choix de baisser de 10 % les subventions aux associations sportives, qui sont des liens sociaux importants, est pour notre part contestable. Nous avons à Hendaye un tissu associatif dynamique animé par un grand nombre de bénévoles hendayais ; il nous appartient de les soutenir.

Monsieur le Maire : il n'y aura aucune baisse pour tout ce qui touche le social et le scolaire et les subventions de l'an passé seront maintenues sachant qu'elles avaient augmenté de façon conséquente entre 2007 et 2008. Les recettes diminuant, il faut éviter d'augmenter les charges de fonctionnement pour pouvoir mener la barque jusqu'au bout avec du résultat acceptable pour tout le monde. Nous savons qu'il faut soutenir les associations sur un plan général, c'est ce que nous continuons à faire. Un petit effort de chacun est demandé et supportable. Pour l'instant nous en restons là en espérant que les années à venir nous permettront plus de souplesse financière.

Melle Christelle CAZALIS : Concernant les 10 % de baisse des subventions aux associations culturelles et sportives, je peux comprendre que ce sont les conséquences d'une situation financière difficile, cependant je rejoins ma collègue dans son raisonnement. En effet, la gestion publique est le reflet de la volonté politique. Vous avez fait des choix qui n'auraient pas été les nôtres. Celui-ci est un exemple. Je voudrais partager simplement un constat, plus précisément concernant la culture au titre de ma présence à la commission culture. Aujourd'hui le service culturel dispose d'une enveloppe de 180 000 € destinée à soutenir plus d'une quinzaine d'associations culturelles qui oeuvrent sur notre commune. En parallèle, la municipalité octroie à la seule entité du Comité des Fêtes plus de 250 000 € de budget. Que l'on soit bien d'accord, je ne tiens ici à faire aucune polémique à l'encontre du Comité. J'en fus membre il y a plus de 10 ans, je suis encore présente en tant que représentante associative. Le Comité ne démérite pas par son travail difficile au vu des exigences des festivités importantes à organiser inhérentes au contexte géographique et touristique de notre commune. Cependant, les associations culturelles savent, indépendamment ou en relation avec le Comité, faire valoir également les richesses culturelles de notre ville. C'est pourquoi je souhaiterais demander à la majorité d'entamer une réflexion sur le rééquilibrage budgétaire entre culture et fêtes, étant entendu que l'idée n'est pas de pénaliser le Comité mais de rééquilibrer l'argent de nos contribuables à destination des actions culturelles et des actions festives. C'est avec sincérité que je souhaiterais que cette proposition soit discutée. C'est pourquoi aujourd'hui je ne vous demande pas une réponse sur le fond mais sur le principe, étant donné que le vote du compte administratif et du compte de gestion se fera le 24 mars, c'est à cette date, si vous acceptez ce jour d'entreprendre le dialogue, que je me réjouirai d'entendre votre réponse. Merci.

Monsieur le Maire : Il y a effectivement une subvention de 300 000 € au Comité des Fêtes et 185 000 € de subventions aux associations culturelles auxquels il convient d'ajouter 330 000 € pour le Conservatoire de Musique Maurice Ravel, 127 000 € de prestations diverses pour l'organisation du Mai du Théâtre et la saison culturelle, 105 000 € pour l'organisation de la saison culturelle par elle-même, 54 000 € pour l'Orchestre Intercommunal d'Harmonie, sans oublier le soutien à la culture basque. On approche donc 1 million d'euros de subventions pour la culture. Je crois que tout peut se discuter mais il y a des choix à faire. Je trouve que la culture n'est pas le parent pauvre au contraire et nous tenons à le maintenir. C'est vrai que l'on demande 10 % et j'espère que ce sera une mauvaise année à passer et que la situation s'améliorera. Ce sont des choix que nous avons le courage de faire.

Melle CAZALIS : J'étais totalement consciente de ces chiffres. Le juste rééquilibrage est entre festivités et culture, sachant que, d'une part, on a une entité qui s'occupe des festivités dans lesquelles de nombreuses associations culturelles participent et, d'autre part, une enveloppe pour l'ensemble de ces associations. Je ne dis pas qu'il faut inverser la vapeur mais arriver à un équilibre entre 180 000 € pour une quinzaine d'association et 300 000 € pour une entité qui fait, je le dis encore, un travail autre que celui associatif, au vu du contexte des festivités, des exigences durant l'été. Le comité pourrait faire avec 10 000 à 30 000 € de moins, ce qui permettrait de reverser une enveloppe de ce même montant à l'ensemble des associations culturelles. Il s'agit là d'une proposition.

M.BEITIA : Festivités/Culture vaste débat philosophique. Pour moi les festivités sont aussi de la culture. Tu sais aussi bien que moi que dans le cadre du Comité des Fêtes les associations culturelles touchent aussi des subsides, que ce soit en chantant, en dansant, en faisant de la musique. Pour moi, c'est un faux débat. L'effort qui est demandé au niveau des associations, 10%, est particulièrement minime par rapport à l'augmentation de 25 à 30 % des subventions versées aux associations entre 2007 et 2008, toutes associations confondues. Donc quand on regarde l'augmentation du coût de la vie durant ces dernières années, soit 2 %, l'an dernier on était en récession, on a quand même de la marge. Je suis issu du monde associatif et cela ne fait pas plaisir mais je crois qu'en dehors de cela ce sont aussi des choix, ce sont nos choix de favoriser l'investissement qui est créateur d'emplois ; c'est une ligne de conduite et dans le contexte actuel et la crise que nous vivons actuellement, les hendayais peuvent faire un effort.

Melle CAZALIS : J'ai bien intégré votre état d'esprit d'investissement plutôt que de frais de fonctionnement et j'y adhère entièrement, sauf que pour l'instant je ne vois ni de pelleuse, ni de grue aux halles ou à la caserne des pompiers pour commencer les investissements du centre culturel.

M.BEITIA : Par contre, je confirme que le Comité des Fêtes a lui aussi 10 % en moins et recherche des financements autres dont notamment les participations des fêtes. C'est la même chose qui est demandée à toutes les associations sans discrimination.

Melle CAZALIS : Je n'ai jamais remis en cause les 10 % dans mon discours. Je les accepte car je comprends la situation difficile. Je parle uniquement d'un rééquilibrage.

M. ECENARRO : Ce débat sur les prévisions 2010 intervient alors même que le Compte Administratif 2009 n'est pas à l'ordre du jour de cette séance et n'a pu être validé.

Une des questions que l'on peut se poser dans le cadre de ce DOB : la hausse moins forte que l'année précédente du coefficient de revalorisation des bases foncières (1,2% au lieu de 2,5%), poussera-t-elle la municipalité à majorer d'autant ses taux d'imposition, pour compenser ce déficit de « recette fiscale automatique » ?

Nous relevons que dans le « catalogue » du programme d'investissement prévu, certaines opérations initialement envisagées ont disparu peut-être légitimement d'ailleurs :

- que devient par exemple le dossier de rachat du siège de l'usine SOKOA situé sur la RD 811 ? Ne faut-il pas provisionner dans nos comptes tout ou partie de cette acquisition ? (en fonction de l'évolution de vos négociations sur le PLU avec le voisin opposé à ce projet)
- comme vous le savez, notre Groupe s'est opposé à la politique du stationnement payant quasiment généralisé sur Hendaye. Lors de l'acquisition des nouveaux horodateurs, vous aviez laissé entendre que vous pourriez procéder ultérieurement, à d'autres acquisitions d'horodateurs. Ils ne sont pas prévus en 2010. S'agit-il d'un report sur 2011 ?
- que deviennent les travaux du Front de Mer pour lesquels vous avez tapageusement communiqué ? Il était notamment question d'une première tranche de travaux (secteur Croisière/Sokoburu) que vous auriez souhaité démarrer en septembre 2010. Le jury ayant dans un premier temps retenu 3 équipes, qu'en est-il des honoraires correspondants ? (si pour chacune des 2 équipes dont le projet n'a pas été retenu il est prévu de verser 10.000 €, que prévoyons-nous de verser à l'équipe retenue ? Cette somme est-elle provisionnée dans nos comptes ?)
- vous avez décidé de réduire de 10% en 2010 le montant des subventions de presque toutes les associations. A ce stade du débat, nous nous permettons de rappeler à l'assemblée, le rôle social majeur joué par nos associations locales, en direction des jeunes notamment, rôle d'autant plus important en cette période de précarité et d'exclusion.

Les recettes du FCTVA reprendront hélas leur rythme de croisière et chuteront de 2.119.000 € à 1.140.000 € en 2010. Il est évident, que le « plan de relance de l'Etat 2008-2009 » qui vous a poussé à investir plus que de mesure sur cette période, ne correspondait pas à une subvention supplémentaire. Ce n'était qu'un « fusil à un coup », une simple avance de trésorerie. Cet artifice aura néanmoins nécessité de votre part, le recours à un emprunt de 4.000.000 € en 2009.

Vous réduisez sensiblement votre participation au fonctionnement du Consorcio (66.000€ au lieu de 109.000€), et ce, l'année même où le maire d'Hendaye en est le Président ! Ce dernier a pourtant fait état des nombreux projets qui lui tiennent à cœur. Peut-être ne s'agissait-il pas de projets mais simplement de vœux pieux ?

Lors de diverses réunions publiques et interview auprès des médias, le Maire s'est félicité d'un projet immobilier « Entrepuentes/Zubietan » revu à la baisse.

Votre dernière «Lettre Municipale» confirme par ailleurs, moyennant un plan de façade fort bien reproduit, l'aspect du projet, avant, et après négociation avec les promoteurs. Le résultat de cette négociation consisterait notamment à supprimer les « duplex » initialement prévus au dernier étage de cette construction, de manière à baisser la hauteur de celle-ci de 1, voire 2 étages entre les deux ponts (les immeubles situés à l'Est, face au Lycée Professionnel, verraient quant à eux leur hauteur réduite de 80 cm). Le nouveau projet accepté par la municipalité ou en cours d'acceptation, comporterait par contre le même nombre de logements que dans le projet initial (la taille des logements en serait par contre réduite).

Alors que la crise immobilière sans précédent fragilise aujourd'hui toutes les entreprises du bâtiment, la municipalité en profite pour exercer une certaine pression, pour ne pas dire un certain chantage, sur l'entreprise maître d'ouvrage. Cette dernière, privilégie probablement un arrangement à l'amiable avec la municipalité, afin de « sauver les meubles » et achever au plus vite ce chantier qui n'a que trop duré, ce qui nous semble légitime.

Si j'évoque ce dossier dans le cadre du DOB, c'est parce que je souhaite souligner un élément majeur à nos yeux, de ce que pourrait être votre politique municipale, à savoir, une politique volontariste en faveur du logement social ou logement public.

- puisque la municipalité a ou aurait obtenu du promoteur qu'il renonce à la construction de 8.000 m<sup>2</sup> de SHON (surface hors œuvre nette), dont le coût estimé sur la base de 400€/m<sup>2</sup>/SHON représente environ 3.200.000 € (somme que la Ville devrait théoriquement payer sur cette zone si elle devait construire)
- puisque la construction ou pas, des 1 à 2 étages initialement prévus, n'est pas de nature à bouleverser l'insertion dans le site de la construction (en ce sens, le plan des façades que je trouve exceptionnel, édité sur votre « lettre municipale » de janvier, est fort explicite)
- puisque il est tout à fait exceptionnel de disposer d'une SHON constructible aussi importante en centre ville (avec une vue imprenable, s'agissant du dernier étage) et que, grâce à votre négociation, vous disposez là d'une réelle opportunité
- puisque les besoins de logements sociaux en centre ville correspondent à une forte attente de nos concitoyens
- puisque les objectifs techniques et urbanistiques du projet « Entrepuentes/Zubietan » sont aujourd'hui quasiment atteints, et qu'il convient que ce projet contribue à la revitalisation du cœur de ville : il est de notre point de vue essentiel, que l'on s'attache à présent, non seulement au devenir des locaux commerciaux prévus en pied d'immeuble, à la faisabilité de l'hôtel inclus dans ce projet, mais également et surtout, à l'installation de nombreux résidents permanents dans ce projet.
- compte tenu de ce qui précède, nous proposons que les 8.000 m<sup>2</sup> de SHON que le promoteur est disposé à abandonner, soient intégralement affectés à du logement social, via l'attribution de cette SHON à un ou plusieurs bailleurs sociaux. Cela représenterait par exemple 130 logements sociaux de 60m<sup>2</sup>, et la municipalité compléterait ainsi à moindre coût, son parc de logements publics. Par ailleurs, 130 familles logées en centre ville seraient :
  - autant de clients potentiels pour les commerces de proximité qui en ont bien besoin,
  - ainsi que l'assurance de recettes annuelles de l'ordre de 70.000 € pour la Ville, au titre de la seule taxe d'habitation.

Monsieur le Maire, chers collègues, il nous a semblé important, d'exprimer notre vision des choses, en versant cette contribution au débat d'orientations budgétaires de ce jour.

Monsieur le Maire : Je commencerai par répondre sur l'augmentation de la fiscalité : oui il y en aura encore une cette année, elle ne dépassera pas 2 % mais elle est nécessaire car si on attend il faudra augmenter d'un seul coup et ce sera catastrophique.

En ce qui concerne SOKOA : nous avons hérité d'un projet qui hélas avait été mal ficelé au départ puisqu'il y avait un problème avec le voisin. Tout le monde était au courant, nous l'avons voté alors que nous l'ignorions à l'époque. Il s'avère que les choses ne se sont pas améliorées depuis, au contraire. Nous avons organisé trois réunions avec le propriétaire d'un côté, celui qui a des intérêts qui divergent de ceux de la commune. Nous lui avons fait plusieurs propositions de façon à régler le problème. Nous en sommes à l'ultime proposition avant de passer à un autre niveau, à savoir le tribunal. Nous avons quelques garanties là-dessus. Nous avons fourni un plan de masse afin qu'il puisse voir les inconvénients pour lui en mettant des volumes en place par rapport à la villa d'un côté. Il devait nous donner une réponse fin février, nous sommes début mars et toujours pas de réponse. Nous allons attendre encore un peu. Ce dossier se trouve donc encore dans de mauvaises dispositions pour arriver à une conclusion rapide.

Pour les horodateurs : 30 000 € sont prévus au budget car il y aura peut-être un changement de côté de stationnement dans la partie Est du Bd de la Mer et la création de nouveaux parkings saisonniers qui nécessiteront aussi des horodateurs. Nous avons donc provisionné cette somme mais ce n'est pas une dépense encore réelle.

En ce qui concerne le Boulevard de la Mer : lorsqu'on ne communique pas sur des projets on nous accuse de les cacher et quand on expose, comme on l'a fait largement, on fait de la publicité tapageuse. Il y a un juste milieu. Où en sommes nous ? les trois projets sont différents et intéressants. Il s'avère, qu'étant donné la conjoncture actuelle, on devait commencer en octobre 2010. Nous verrons si nous pourrions débiter en octobre 2011 mais il n'est pas impossible non plus qu'on ne donne pas suite à deux voire trois projets. Nous sommes encore dans l'expectative pour des raisons évidemment financières mais nous prévoyons quand même la partie Ouest comme nous l'avions dit. Nous ne sommes pas au bout de notre mandat puisque notre présence dans quelques jours sera de deux ans, il nous en reste encore quatre.

Le fonds TVA : vous trouvez que nous avons investi une somme de 7 M€. Je vous rappelle que c'était la moyenne des 4 années précédentes. C'était la règle du jeu : on investissait la même somme + 1 € en 2009 si on voulait recevoir le versement de ce fonds TVA. C'est ce que nous avons fait pour toucher 2 M€ de TVA. En 2010 nous ne toucherons bien sûr que la moitié, à savoir la TVA de 2009 uniquement.

Le Consorcio : Je suis effectivement le Président du Consorcio pour une année. Notre participation diminue sensiblement suite à une volonté des villes d'Irun et Fontarrabie qui ont souhaité diminuer leur participation de 40 %. Ce n'est pas notre volonté et on la respecte. Pour ce qui concerne les vœux pieux, je n'ai fait que deux propositions qui me semblent concrètes ; en effet dans un consorcio tel que le nôtre nous passons beaucoup de temps à faire des discours et peu de temps à faire des choses concrètes pour les citoyens. Mes deux propositions me semblent tout à fait abordables avec une présidence d'une seule année. La première vise à obtenir une convention avec l'hôpital d'Irun pour bénéficier de ses services de façon à ce que l'on n'ait pas besoin d'attendre, en cas d'urgence, une ambulance du SAMU qui vienne de Bayonne pour remonter à nouveau sur Bayonne pour médicaliser le patient alors que nous avons un établissement extrêmement bien équipé à 5 minutes. Un accord pourrait donc être trouvé entre les institutions françaises et espagnoles. Je vais essayer de le mettre en place au cours de cette année. Ma seconde proposition concerne une coopération entre la caserne des pompiers d'Hendaye et celle d'Irun, coopération ferme et conventionnée également. Je l'ai déjà évoquée avec les responsables français et espagnol qui sont tout à fait d'accord sur ce projet. Ce sont donc là deux actions concrètes pour les deux côtés de la frontière qui pourraient rendre service aux citoyens dans leur vie quotidienne. Ce ne sont pas des vœux pieux et j'espère y arriver sans problème.

Pour finir le projet ENTREPUENTES : je ne fais aucun chantage. Je pense qu'à ma place vous auriez accordé un étage de plus de façon à leur permettre d'avancer mieux. J'ai souhaité que ce projet sur lequel nous n'étions pas d'accord soit réduit. J'ai demandé au promoteur un gros effort : 8000 m<sup>2</sup> de surfaces habitables qu'il laisse sur le tapis est effectivement un effort considérable ; j'ai demandé en plus qu'il réalise davantage de logements sociaux mais bien sûr on ne peut pas tout avoir.

Il y a des choix à faire et je pense que le fait de diminuer ce bâtiment de deux étages n'est pas une petite chose et les voisins ne sont pas du tout fâchés de cela. Le promoteur était prêt à prendre plus des 21 logements sociaux que vous aviez prévu dans votre projet, nous en avons demandé davantage en demandant aux différents opérateurs sociaux de se rapprocher d'Entrepentes, mais ils n'arrivent pas à se mettre d'accord sur les prix. Pour ce qui concerne les commerces, j'ai cru comprendre à notre arrivée que vous cherchiez à revitaliser la ville avec ce projet et que vous exigiez pour cela des commerces et un hôtel. Nous avons maintenu cette prétention alors qu'il était question que l'hôtel ne se fasse pas et que les commerces ne se réalisent pas en aussi grande quantité. Nous sommes restés fermes et le but initial recherché est maintenu.

M. ECENARRO : je pense qu'on ne s'est pas compris sur la SHON. Je ne demande pas la promotion complète dans son projet tel que vous l'avez revisité, et c'est très bien 10 logements sociaux, mais au moment où le promoteur va abandonner 8 000 m<sup>2</sup> de SHON c'est comme si on bénéficiait de 8000 m<sup>2</sup> de terrain sur lesquels on pourrait construire. Ce n'est pas forcément eux tous seuls qui peuvent le faire donc on peut discuter des étages, mais imaginez un seul instant que nous ayons la possibilité d'enlever 2 étages à l'immeuble « Euskalduna » situé en front de mer, pensez-vous sincèrement que cela améliorerait le quotidien des Hendayais ? je ne le crois pas.

Monsieur le Maire : moi je le pense. De toutes façons le nombre de logements sociaux que nous a confirmé la Communauté de Communes, puisqu'il s'agit de sa compétence, sera réalisé. Vous auriez sûrement ajouté un étage et j'ai préféré diminuer.

M. ELIZALDE : Le vote du budget est un moment fort de la gestion municipale puisqu'il exprime les orientations politiques et les priorités de la commune pour l'année à venir. De ce fait, souhaits, besoins d'études, modes en sont la traduction. Le budget engage le conseil municipal ainsi que les citoyens et citoyennes qui sont, ne l'oublions pas, les véritables financeurs car si Europe, Région, Département, Mairie peuvent distribuer et décident des financements, les seuls payeurs sont les citoyens et citoyennes. C'est dans ce cadre que Biharko Hendaia veut une fois de plus mettre l'accent sur les orientations fortes non exprimées dans ce budget ni dans le précédent. Nous proposons de réfléchir, d'étudier et de prioriser le projet d'une maison de la solidarité intégrant notamment une épicerie sociale entre autres. L'année dernière nous proposons la réflexion sur la création d'un hôtel social pour que les personnes qui sont en grande précarité aient un toit, un endroit où se réunir et se reconstruire. Pour débattre de ces choix nous pensons qu'il serait intéressant de le faire dans un premier temps au sein de la commission sociale et dans ces moments difficiles où la précarité est croissante nous pensons qu'il serait intéressant de créer un conseil social regroupant des élus, le CCAS, des personnes privées, des associations et des collectifs qui luttent contre la précarité. En étudiant les grandes orientations nous tenons compte du rapport annuel du CCAS intitulé « analyse des besoins sociaux dans la commune ».

J'ai déjà posé la question auparavant par rapport à la Maison de la Petite Enfance bilingue, pourquoi j'insiste sur ce point ? pour nous, une crèche bilingue et une crèche où le personnel est bilingue n'est pas la même chose. Le fait d'être une crèche bilingue a pour conséquence qu'une partie des activités soit faite en euskera. Si l'on reste sur ce qui a été proposé tout à l'heure, j'espère que certaines personnes pourront répondre aux enfants en euskera mais à leur seule demande. Je ne crois pas que dans ce cadre là on favorise l'utilisation de l'euskera alors que juste avant nous avons signé des conventions pour.

Enfin, il serait intéressant d'étudier la création d'un parc de véhicules électriques. Ces différentes propositions impliquent des choix. Il nous semble que le fait de repousser le début des travaux du boulevard de la Mer offre des perspectives intéressantes. Milesker.

Monsieur le Maire : en ce qui concerne la maison de la solidarité et l'hôtel social qui pourraient être une même structure j'imagine, ce n'est pas encore d'actualité c'est vrai. Nous sommes en train de mettre en place ce qui manque vraiment. Il y a déjà des associations qui s'occupent de ces problèmes : la Croix Rouge que l'on doit reloger, l'association TXOKO qui demande également la mise en place d'un bâtiment adéquat. Nous n'ignorons pas le problème mais il faut trouver des solutions. Pour ce qui concerne la Croix Rouge il y a une perspective avec le legs à la commune.

Pour la Maison de la Petite Enfance bilingue, je crois que dans toutes les crèches il y a du bilingue mais pas effectivement comme il serait souhaitable dans certains cas. Nous avons déjà un déficit important pour les crèches, les parents nous le rappellent sans arrêt. Nous lançons donc cette crèche de Dongoxenia, ce qui est déjà une bonne chose même si nous savons que l'on ne solutionne pas tout. Nous ne perdons pas de vue le second cas en espérant pouvoir faire plus.

En plus des petits, il faut s'occuper de nos anciens et il y a donc la maison de retraite à construire.

Les transports électriques ne sont pas tout à fait au point. Pour ce qui concerne les navettes, le matériel ne nous appartient pas. Pourrions nous exiger ce type de matériel et le transporteur aura-t-il le matériel adapté ?

J'ai essayé de faire le tour de vos demandes, les solutions ne sont pas toujours présentes ni immédiates mais il faut laisser le temps au temps.

M. ELIZALDE : c'est pour cette raison que je proposais de débattre, de se réunir et d'étudier. Pour cela il faut se réunir dans des commissions, ce qui n'est pas le cas actuellement. Par rapport à la crèche, elle est bilingue ou elle ne l'est pas. Les enfants qui sont scolarisés à Ikas Bi sont dans des sections bilingues, ceux qui sont à l'Ikastola sont dans le système immersif. Le fait qu'il y ait du personnel qui connaît l'euskera dans la crèche ne fait pas de cet établissement une crèche bilingue. C'est une différence importante.

Monsieur le Maire : nous sommes d'accord.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire donne ensuite la parole au Groupe Hendaye Plurielle

« Monsieur le Maire,

Lundi 22 février, « Surfrider Foundation » a alerté tous les médias, d'une pollution intervenue dans la baie de Txingudi, réserve naturelle classée «Zone de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne» (ZICO ) *et* «Zone de Protection Spéciale» (ZPS) Natura 2000.

Dans un premier temps, il a été constaté le 17 février, le long du Centre Nautique Municipal, la présence de gravats récemment répandus, sur une longueur d'environ 100 m (dépôt contenant des pierres et graviers, du bitume, des bordures de trottoir, des tuyaux plastiques, du métal, des filets plastiques et des racines de végétaux provenant du chantier de réfection du parking de Sokoburu).

Le lendemain, le 18 février, des tas de sable ont été déposés au même endroit avant d'être étalés sur les dépôts de polluants.

Au cours de votre entretien du 23 février avec les responsables de « Surfrider Foundation », vous avez catégoriquement déclaré « *ne pas savoir* » qui a apporté des gravats dans le site protégé, et qui a répandu ensuite le sable par-dessus, le tout à quelques mètres du local des Services Techniques de la Ville. Or, il se trouve que quelques heures plus tard, « Surfrider Foundation » a vu un tracteur, le même tracteur que celui repéré les jours précédents, conduit par un employé communal qui terminait d'étaler le sable.....

Le jeudi 25 février, la presse locale s'est faite l'écho de vos explications : « *malheureusement, un des chauffeurs chargé de conduire à bonne destination le sable ou les gravats, a manqué de discernement. C'est ainsi que des bordures de trottoirs, gaines d'éclairage public et grillages ont été déversés sur la plage du centre nautique* ».

Nous trouvons que cet incident est extrêmement regrettable, tant il nuit à l'image de notre Ville. Il intervient au moment où, ironie du sort, vous lancez une opération « Grand nettoyage de printemps sur le littoral Hendayais », laquelle se déroulera le 20 mars avec le concours du CPIE Littoral Basque (Les Amis d'Abbadia).

Quelles dispositions concrètes comptez-vous prendre pour que cet espace privilégié si cher aux Hendayais ne soit plus menacé par de tels errements ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.  
Pour HENDAYE PLURIELLE Kotte ECENARRO »

Monsieur le Maire : Tout le monde a eu connaissance de cet incident extrêmement regrettable. C'est un adhérent et non un responsable de Surf Rider qui est venu me voir. Cela n'est pas du tout passé par le bureau de Surf Rider. Je précise d'ailleurs qu'à ce titre le responsable du bureau de Biarritz n'est pas d'accord sur la façon dont cela s'est déroulé et m'a présenté ses excuses. J'ai été prévenu le mardi matin par France Bleue qui m'informait d'une pollution sur la baie de Txingudi, ce que j'ignorais et qui voulait faire une interview avec la personne en question adhérente de Surf Rider et me demandait d'être présent. Je m'y suis rendu à midi, après mes rendez-vous qui m'ont empêché d'avoir plus de renseignements. Cette personne, assez agressive en faisant semblant de ne pas l'être, a montré le sable et ce qu'il recouvrait. Je n'avais pas beaucoup de réponses à donner car je découvrais. Il me parlait en plus d'un dépôt d'ordures. Il s'agissait d'un chariot et d'un bout de tente appartenant à un SDF qui n'était pas sur les lieux sur le moment. Il y avait également des sacs poubelles qu'il avait laissés à côté de son chariot. Cela n'aurait pas dû être et nous avons manqué quand même de vigilance.

En ce qui concerne les dépôts sur la plage, j'ai réuni aussitôt les chefs de service pour avoir des explications et j'ai appris qu'effectivement du sable était déposé en accord entre l'entreprise et la mairie pour du sable uniquement bien sûr. Cette entreprise avait pour missions d'évacuer des déchets à la décharge, d'évacuer des déblais réutilisables en remblais pour le giratoire de Lissardy, d'évacuer du sable propre réutilisable sur la plage du centre nautique. Lors de l'interview, l'adhérent de Surf Rider m'a posé sans arrêt des questions devant la journaliste et à la fin de l'interview m'a montré des photos qu'il avait faites : une première avec un camion qui déchargeait sur la plage et sur une autre un tracteur rouge qui passait dessus ; j'ignorais s'il s'agissait d'un tracteur communal.

J'ai essayé de résoudre toutes ces interrogations dès le début d'après midi et suite aux explications données par les chefs de service, j'ai fait intervenir les services techniques auprès de l'entreprise et de l'employé communal pour cesser de suite ces opérations. Dès le lendemain matin, nous avons décidé de rebouger tout le sable pour en ressortir les déchets et les mettre en décharge.

L'entreprise SOGEBEA interrogée nous a appris qu'il y avait erreur des chauffeurs qui avaient apporté des déchets qui devaient normalement aller à la décharge municipale.

Afin de constater que mes explications sont avérées, voici lecture du courrier de l'entreprise :

*« Objet : Remblais port de plaisance*

*Monsieur le Maire,*

*Suite à votre courrier du 24 février concernant l'affaire citée en objet, nous vous confirmons que nous devons en effet séparer les déblais du port de plaisance en trois catégories :*

- 1 – déchets à évacuer à la décharge*
- 2 – déblais réutilisables en remblais pour le giratoire de Lissardy*
- 3 – sable propre réutilisable sur la plage du centre nautique.*

*Par erreur, un des camions de la catégorie 1, qui était majoritairement composé de sable, a été vidé sur la plage du centre nautique.*

*Nous vous présentons nos excuses pour cette erreur de fonctionnement de ce chantier. Nous vous informons que le nettoyage et l'évacuation des déblais ont été réalisés les 24 et 25 février 2010. »*

En effet, cette opération a été réalisée en accord avec les services techniques. Le 24 au soir je suis allé voir ce qui avait été fait et quasiment tout était déjà propre. Nous avons reçu aujourd'hui un mail de Surf Rider dont je vous fais lecture :

*« bonjour, Suite au problème de pollution par des déchets de la Baie de Txingudi, constaté par un des bénévoles de l'antenne des Pyrénées Atlantiques, Surf Rider Foundation Europe s'est rapproché de la mairie de Hendaye afin de lui faire part de la situation. Afin d'alerter la mairie et la population, un interview a par ailleurs été réalisé sur les lieux avec la presse locale. Aujourd'hui, Surf Rider Foundation Europe se réjouit de constater que la commune de Hendaye a rapidement mis en place les moyens nécessaires pour résorber le problème. Bien Cordialement – Grégory Le Moigno Chargé de Mission Environnement MARE URDINA Surf Rider Foundation Europe Biarritz. »*

Je pense que ceci résume cette affaire effectivement regrettable et en rajouter n'amènera rien de plus. Il y a peut-être eu un manque de contrôle éventuel près du chantier et un manque de discernement du personnel sans vouloir tirer sur les lampistes. Il est regrettable que nous n'ayons pas été prévenus à temps et que le bureau de Biarritz ne nous ait pas appelés comme il devait le faire dans leur procédure ; à savoir appeler d'abord la mairie pour savoir si elle était au courant et si elle avait apporté les rectifications nécessaires et à partir de là, s'il n'obtenait pas de réponse prévenir la presse. Cela a été fait totalement à l'envers et je le déplore. Vous pensez bien que ce ne pouvait être de notre fait de demander de déposer des déchets sur une plage d'Hendaye. Cela ne souffre d'aucune interrogation.

M.BEITIA : Je souhaite apporter une précision d'ordre juridique sur ce dossier. Cette zone n'est pas en NATURA 2000 donc il va falloir arrêter de dire n'importe quoi. Elle est inscrite en ZICO (zone d'intérêt communautaire) où elle est reconnue dans la fiche d'inventaire des activités humaines. En aucun cas il n'y a donc de classification NATURA 2000, y compris en ZNIEF. Il n'y a donc pas de critère de protection dans ce secteur pour l'instant. NATURA 2000 ne concerne que la zone de la Baie et Playaundi la RED 2000 de l'autre côté.

M.ECENARRO : A l'occasion d'un conseil précédent, tu nous avais expliqué personnellement la manière dont tu comptais gérer et nettoyer ce secteur. Pour faire court et indépendamment de l'attitude de Surfrider Foundation que Monsieur le Maire dénonce –cela lui appartient- à vous écouter la situation est extrêmement simple. Si j'ai bien compris, il y a un chauffeur qui s'est trompé en déversant ce qu'il ne fallait pas où il ne fallait pas. Ensuite, il y a un chauffeur du tracteur municipal qui s'est trompé en recouvrant de sable qui venait de je ne sais où sur je ne sais quoi. Je vois dans ce qui est dit aujourd'hui par la mairie et par l'entreprise qu'on tire sur les lampistes. Pour moi, c'est une drôle de manière d'assurer ses responsabilités. Permettez moi simplement de douter des arguments que vous avez bien voulu développer.

M. BEITIA : On ne tire pas sur les lampistes. Je prends acte et la solution est aussi simple que ton explication. En ce qui nous concerne, on ne va pas fusiller les deux chauffeurs. L'erreur est humaine. Errare humanum est. Milesker.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levé à 21 h 20.

Hendaye, le 8 mars 2010

LE MAIRE,

Jean Baptiste SALLABERRY

AFFICHAGE MAIRIE

le :

LE MAIRE,